

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE :

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

**L’an deux mil vingt-deux, le 30 mars, à 20 h00**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT

**ABSENTS** : Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY.

**PROCURATIONS** : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **TARIFS ENFANCE JEUNESSE : RÉVISION DES TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR, MERCREDI, ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES, SÉJOURS, JEUNESSE, RESTAURATION**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-035**

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU

La politique tarifaire de la Ville facilite l'accès de tous les enfants aux différents services éducatifs. Une tarification modulée tenant compte des revenus des familles est mise en place.

La méthode de calcul du quotient familial pris en compte pour le calcul des tarifs modulés est celle de la Caisse d'Allocation Familiale :

$$QF = \frac{1/12 \text{ Ressources imposables de l'année} + \text{prestations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le quotient familial des familles est mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par les moyens suivants :

- téléchargement par les services municipaux grâce à l'application mise à disposition des collectivités par la CAF,
- transmission de l'attestation CAF par la famille,
- calcul par les services municipaux sur la base des informations fiscales fournies par les familles.

En l'absence d'éléments permettant le calcul du quotient familial des familles, la tarification la plus élevée sera appliquée. Par ailleurs, il appartient à chaque famille de communiquer aux services municipaux les évolutions du quotient familial intervenues en cours d'année, suite à des changements de situation (baisse ou hausse de revenus, changement de vie matrimoniale ...).

Toutefois, certains tarifs Enfance Jeunesse n'ont pas été réactualisés depuis 2016. Compte tenu de la situation économique et de l'inflation actuelle en France, une augmentation de 1,5 % est proposée. Il en résulte les tarifs suivants.

### 1- TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville, ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS.

Quotient familial	ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN		ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR		GARDERIE APRES CLAS  0,51 €
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	
	Tarif unitaire		Tarif unitaire		
0 à 620	0,55 €	0,65 €	1,95 €	2,34 €	
620,01 à 1200	0,60 €	0,71 €	2,14 €	2,57 €	
1200,01 à 1500	0,69 €	0,82 €	2,46 €	2,95 €	
1500,01 et +	0,83 €	0,98 €	2,95 €	3,54 €	

### 2- TARIFS DES ACCUEILS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville.

Afin de permettre aux enfants non mondevillais scolarisés à l'école primaire Langevin de fréquenter le service loisirs de proximité Langevin, il est proposé de créer un tarif « Extérieurs ».

Quotient familial	MERCREDI Journée avec repas		MERCREDI Demi-journée sans repas		VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas Passeport Vacances		LOISIRS DE PROXIMITE - LANGEVIN	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	5,50 €	6,60 €	2,03 €	2,44 €	4,67 €	5,60 €	0,76 €	0,90 €
320,01 à 620	6,74 €	8,09 €	2,65 €	3,18 €	6,23 €	7,48 €	1,02 €	1,22 €
620,01 à 960	8,73 €	10,47 €	2,89 €	3,47 €	9,55 €	11,46 €	1,27 €	1,50 €
960,01 à 1200	11,06 €	13,28 €	4,06 €	4,87 €	11,46 €	13,75 €	1,52 €	1,80 €
1200,01 à 1500	14,28 €	17,13 €	5,52 €	6,63 €	14,33 €	17,19 €	2,03 €	2,40 €
1500,01 et +	18,02 €	20,00 €	7,06 €	8,48 €	17,90 €	20,00 €	2,54 €	3 €

### 3- TARIFS DES ACCUEILS LIES AUX STAGES REUSSITE AVEC OU SANS REPAS

La ville de Mondeville souhaite faciliter les inscriptions des enfants dans les « Stages réussite ». Il est donc proposé un tarif de centre de loisirs à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants inscrits dans ces stages :

Quotient familial	Demi-journée sans repas		Demi-journée avec repas	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	2,03 €	2,44 €	3,47 €	4,16 €
320,01 à 620	2,65 €	3,18 €	4,09 €	4,91 €
620,01 à 960	2,89 €	3,47 €	5,84 €	7,00 €
960,01 à 1200	4,06 €	4,87 €	7,00 €	8,41 €
1200,01 à 1500	5,52 €	6,63 €	8,76 €	10,50 €
1500,01 et +	7,06 €	8,48 €	10,96 €	11,52 €

### 4- TARIFS DES SEJOURS

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville. Les séjours de type I sont organisés par le service enfance et le service jeunesse. Ils durent moins de 5 jours et ont lieu en Normandie. Les séjours de type II sont essentiellement organisés par le service jeunesse. Ils durent moins de 5 jours, mais sont à thèmes (séjour nautique, sportif...). La catégorie du séjour sera précisée sur la plaquette de présentation.

TARIF PAR JOUR Quotient familial	Séjour type I		Séjour type II	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	6,73 €	22,69 €	21,15 €	41,45 €
320,01 à 620	8,52 €	23,82 €	25,21 €	43,52 €
620,01 à 960	12,60 €	25,01 €	30,21 €	45,71 €
960,01 à 1200	15,11 €	26,26 €	34,27 €	47,99 €
1200,01 à 1500	18,90 €	30,20 €	38,33 €	55,19 €
1500,01 et +	23,62 €	36,24 €	42,39 €	66,22 €

## 5- TARIFS JEUNESSE

L'accès au local Jeunes Charlotte Corday est libre et gratuit. Il nécessite une inscription à réaliser auprès du service Jeunesse. Toutefois, pour participer à certaines sorties, ou activités, il est demandé aux familles une participation financière qui représente environ un tiers du coût total de celle-ci. Il est proposé de créer un 5<sup>ème</sup> niveau pour les activités et sorties dont le coût dépasserait 30 € par jeunes.

TARIF UNITAIRE	coût de l'activité, de la sortie pour la collectivité	participation famille (1/3)
niveau 1	9	3
niveau 2	15	5
niveau 3	21	7
niveau 4	27	9
niveau 5	30 et plus	10

## 6- TARIFS RESTAURATION

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS. Les enfants scolarisés à l'école des Tilleuls et dont les parents habitent à Giberville et à Colombelles ne peuvent pas souscrire un forfait annuel de restauration. Le tarif unitaire de leur commune est appliqué pour la facturation.

FORFAIT ANNUEL RESTAURATION	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	89,02 €	438,78 €	105,56 €	520,09 €
320,01 à 620	222,59 €	460,81 €	263,80 €	546,07 €
620,01 à 1200	318,00 €	506,89 €	376,87 €	600,68 €
1200,01 à 1500	365,70 €	582,91 €	433,41 €	690,81 €
1500,01 et +	438,78 €	708,57 €	520,09 €	828,95 €

TARIF UNITE	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	0,77 €	3,61 €	0,82 €	3,89 €
320,01 à 620	1,92 €	3,80 €	2,06 €	4,08 €
620,01 à 1200	2,74 €	4,18 €	2,94 €	4,49 €
1200,01 à 1500	3,01 €	4,60 €	3,24 €	4,93 €
1500,01 et +	3,61 €	5,51 €	3,89 €	5,93 €

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur :

- À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour les tarifs des accueils lors des stages de réussite
- À compter du 8 juillet 2022 pour les autres tarifs.

Par conséquent,

Vu les délibérations n°07/2021 du CM du 3 février 2021, n°59/2019 du CM 25 septembre 2019, n°28/2018 du CM du 18 avril 2018, n°77//2016 du CM du 21 septembre 2016, n°49/2016 du CM du 15 juin 2016,  
 Considérant la nécessité d'actualiser certains tarifs municipaux,

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 21 mars 2022,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'ABROGER** les délibérations n°07/2021 du CM du 3 février 2021, n°59/2019 du CM 25 septembre 2019, n°28/2018 du CM du 18 avril 2018, n°77//2016 du CM du 21 septembre 2016, n°49/2016 du CM du 15 juin 2016,
- **D'ADOPTER** les présents tarifs municipaux applicables à compter du 8 juillet 2022,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**